



Filière grandes cultures

Principales régions concernées :  
Principales régions concernées :  
**Bourgogne-Franche-Comté,  
Grand-Est, Hauts de France, Ile  
de France, Normandie, Centre  
Val-de-Loire**



**Bassins de production**  
**Localisation du porteur  
de projet**

**Points forts par rapport aux  
critères du Fonds Avenir Bio :**

- Partenariats solides à l'amont et à l'aval avec les principaux acteurs transformateurs d'avoine bio
- Démarches sous label Bio Équitable en France : 100% des volumes des producteurs adhérents
- Impacts conséquents sur la filière avoine bio,
- producteurs dans la gouvernance des 3 coopératives associées

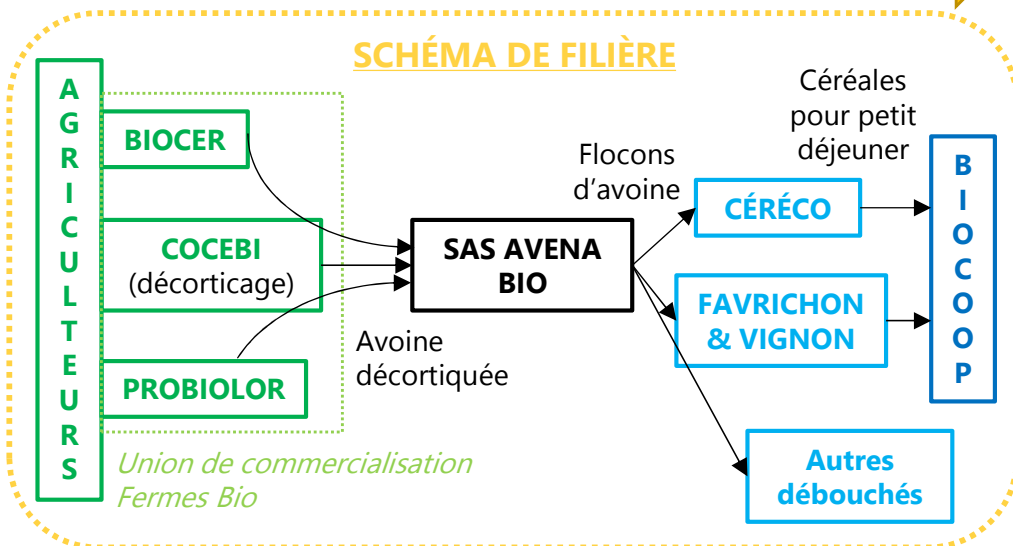
### Création d'une unité de floconnage

Les coopératives COCEBI, BIOCER et PROBIOLOR, les transformateurs de céréales pour le petit déjeuner CÉRÉCO et FAVRICHON & VIGNON, et le distributeur spécialisé BIOCOOP, se sont associées au sein d'une structure ad hoc, la SAS AVENA BIO. Ces partenaires ont investi dans une unité de floconnage et de broyage de flocons, localisée à Nity dans l'Yonne et dédiée à 100% à de la matière première biologique et à des graines « sans gluten » en 2021. Sont produits principalement des flocons d'avoine, mais une diversification vers des farines de légumineuses et du son d'avoine est envisagée. La stratégie du présent projet repose sur la construction d'un bâtiment de 300m<sup>2</sup> destiné au stockage des produits finis et qui s'inscrit dans le prolongement de la tour de process. Il est conçu de façon à préserver la qualité de l'avoine et à pouvoir accueillir les camions.

**Le porteur de projet :** SAS AVENA BIO

**Partenaires associés :** Coopératives COCEBI, BIOCER, PROBIOLOR (Union Fermes Bio), SAS FAVRICHON & VIGNON, SAS CÉRÉCO, SA BIOCOOP

**Le projet se déroulera du 11 décembre 2023 au 31 décembre 2025**



**Le projet, d'un montant total d'investissements de 110 500 €, sera financé par le Fonds Avenir Bio, à hauteur de 71 825 € dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague de l'appel à projets 24.**